[POUR DIFFUSION IMMÉDIATE]

Les entrepreneurs spécialisés favorables à une transparence accrue au niveau des projets de construction du gouvernement fédéral

Le 9 juin 2017 (OTTAWA) — Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ont adopté une mesure importante hier dans le but d'accroître l'efficacité et les flux de trésorerie des projets de construction du gouvernement fédéral. Le ministère s'est engagé à divulguer publiquement les paiements versés aux entrepreneurs principaux sur son site web afin de permettre aux sous-traitants de savoir à quel moment ils seront payés. Cette information sera disponible sur le site de SPAC pour tous les contrats de construction supérieurs à 100 000 \$.

« Il est clair que le gouvernement fédéral reconnait les problèmes de paiements tardifs et l'importance de la transparence, souligne John Galt, président de la National Trade Contractors Coalition of Canada (NTCCC). Ils savent que les petites entreprises dépendent des paiements ponctuels afin de pouvoir soumettre des offres plus compétitives, de réaliser des dépenses en capital, d'embaucher des gens de métier et de former des apprentis. »

La NTCCC continue de concentrer ses efforts sur l'adoption de lois qui vont mettre fin aux paiements systématiquement tardifs chez les entrepreneurs principaux envers les sous-traitants qui continuent de nuire à l'industrie de la construction et à l'économie en général.

« S'il n'y avait pas de problème systémique au niveau des paiements tardifs, cette mesure ne serait pas nécessaire, rajoute Richard McKeagan, PDG de l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada. Nous sommes déterminés à faire adopter une loi qui favorise non seulement la transparence, mais qui garantit également une rémunération à temps pour le travail complété et non contestés. »

Le gouvernement fédéral règle 90% de ses factures conformément à la période prescrite de 30 jours. Le vrai problème survient lorsque les entrepreneurs principaux retardent leurs paiements pour les travaux complétés. La NTCCC estime que le délai de paiement moyen des entrepreneurs principaux envers les sous-traitants est passé de 58 jours en 2002 à 71.1 jours en 2012. De nombreux intervenants de l'industrie croient que ce chiffre a augmenté davantage. Ces retards entraînent des coûts additionnels aux contribuables et causent souvent des mises à pied dans toute l'industrie. Plusieurs entrepreneurs ont dû faire face à l'insolvabilité ou la faillite en raison des paiements tardifs.

« SPAC règle ses factures à temps, et nous demandons au gouvernement de s'assurer par l'entremise de lois que les entrepreneurs principaux en feront de même, ajoute Galt. En assurant un paiement rapide, nous savons que les entreprises, les ouvriers et les familles qui dépendent du secteur de la construction s'en porteront beaucoup mieux. »

Le Canada est une exception parmi les pays développés tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont tous adopté une loi concernant les paiements rapides. Le 31 mai, le gouvernement libéral de l'Ontario a apporté des modifications à la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* qui sont reflétées dans le projet de loi S-224, *la Loi sur le paiement rapide*, qui a été déposé à la Chambre des communes.





















Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec: Rob LeForte (bureau) 613-233-8906; (cellulaire) 613-720-5726 rob@impactcanada.com